

Postulat Olivier Epars et consorts - Vélos dans les transports publics, stoppons l'hypocrisie

Texte déposé

Dans les transports publics, hormis le cas particulier des animaux de compagnie, un seul bagage est payant : le vélo.

Le tarif est usuellement d'un billet demi-tarif. Toutefois, on peut contourner cette obligation par deux moyens :

- en acquérant un vélo pliable,
- en mettant le vélo dans une housse ad hoc.

Dès lors, on peut s'interroger si le maintien de ce tarif est judicieux, notamment en regard de la promotion de la mobilité douce et de la multimodalité.

Pour ces raisons, nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité d'introduire la gratuité pour les vélos sur tout le réseau Mobilis, notamment via sa convention avec la CTV.

Souhaite développer.

*(Signé) Olivier Epars
et 19 cosignataires*

Développement

M. Olivier Epars (VER) : — « A Paris, en vélo, on dépasse les autos. A vélo, dans Paris, on dépasse les taxis. » Voilà une chanson que chantait Joe Dassin il y a quarante ans ! Actuellement, à Paris, c'est toujours vrai. Chez nous, on peut dépasser les taxis ou les autos à vélo quand il y a un bouchon, ce qui arrive souvent. Mais un autre moyen sera bientôt utilisé par de nombreuses familles, dans l'arc lémanique : mettre son vélo dans le train pour aller faire une balade en dehors des grandes routes. Actuellement, si vous voulez mettre votre vélo dans un transport public, vous devez payer un billet demi-tarif, à moins d'avoir une housse achetée 100 francs aux CFF. Vous imaginez bien que, pour une famille, c'est cher et ce n'est pas pratique.

Par conséquent, je demande au Conseil d'Etat de faire un rapport sur la question, afin d'examiner les possibilités d'obtenir la gratuité pour les vélos dans le réseau Mobilis. Cela me semblerait être un bon moyen de favoriser le transport, en tout cas durant les loisirs, mais aussi durant le travail.

Dans son développement écrit, cosigné par au moins 20 députés, l'auteur demande le renvoi direct à une commission pour examen préalable.

Le postulat est renvoyé à l'examen d'une commission.